

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DEVE 112 Subvention à l'association Grumpy Nature (76600 Le Havre) pour son étude ornithologique sur le Fuligule Milouin au lac du Bois de Vincennes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association « Grumpy Nature » - 86, rue Casimir Delavigne (76600 Le Havre) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.700 euros est attribuée à l'association « Grumpy Nature » - 86, rue Casimir Delavigne (76600 Le Havre).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 823, nature 6574, ligne VF 23002, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.